

AIDE AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

.....&\$%&

A RENVoyer EN 3 EXEMPLAIRES à la DSDEN du lieu d'exercice

DSDEN de la Corrèze	DSDEN de la CREUSE	DSDEN de la Haute-Vienne
Cité administrative Jean Montalat BP 314 19011 Tulle Cedex	1 Place Varillas 23003 Guéret Cedex	13 rue François Chénieux CS 13123 87031 Limoges cedex 1

Cadre réservé à l'administration	
Montant payé :	Nb de parts fiscales :
RFR :	Quotient familial :

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e)
Nom patronymique		
Nom d'usage ou d'épouse		
Prénom		
Date de naissance		
Numéro de sécurité sociale		
Adresse personnelle		
Téléphones	Domicile :	Travail : Portable :
Courriel		@
Grade du demandeur		
Profession du conjoint		
Adresse et dénomination de l'établissement d'affectation principale	Depuis le :/...../.....	
Situation familiale du demandeur	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	
		Depuis le :/...../.....

BENEFICIAIRE DE LA PRESTATION	
<input type="checkbox"/> demandeur	<input type="checkbox"/> enfant
NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Fait àle
signature du demandeur **en bleu uniquement**,

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en transmettant les pièces justificatives

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bénéficiaires doivent être personnels de l'académie et avoir à charge un ou plusieurs enfants à charge de moins de 18ans

Les dépenses liées à une inscription annuelle à une activité extra-scolaire à caractère sportif ou culture sont prises en compte pour l'obtention de cette aide

Le montant de l'aide annuelle est forfaitaire, il s'élève à :

40 € pour un enfant, 60 € pour deux enfants, 80 € pour 3 enfants et plus
40 € pour un agent

CONDITIONS DE RESSOURCES

Cette subvention rectorale est soumise à un quotient familial qui ne peut pas excéder les 15 000 €
(Calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales)

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Un relevé d'identité bancaire portant obligatoirement les NOM et PRENOM (en entier) de l'agent de l'Education nationale demandeur
- Copie du dernier avis d'imposition
 - ▶ Pour les personnes non déclarées sous le même foyer fiscal, joindre les deux avis d'imposition du foyer
 - ▶ Pour les personnes vivant seules, joindre une attestation sur l'honneur
- Copie complète du livret de famille
- En cas de séparation : extrait de jugement indiquant le lieu de résidence habituel de l'enfant
- Facture acquittée portant le nom et le prénom de l'enfant
- Copie du contrat de travail pour les personnels non titulaires, d'une durée minimale de 10 mois
- Attestation de l'organisme agréé ou de l'association
- Attestation des sommes versées par d'autres organisme
- Certificat de l'employeur du conjoint ou attestation sur l'honneur du versement ou non de toute aide comparable

ATTENTION !

LA PRESENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ETABLIE OBLIGATOIREMENT EN TROIS EXEMPLAIRES

LES SIGNATURES DOIVENT TOUJOURS ETRE MANUSCRITES ET EN BLEU

**Vous pouvez consulter le site INTERNET concernant cette prestation, à l'adresse suivante :
<http://www.ac-limoges.fr>**